

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 27 janvier 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le DEUX FEVRIER, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à M. Roger VIARSAC
M. Patrick CATHENOZ, pouvoir à M. Christian CARRERE

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LOUPIAS

2026-02-11 / AFFAIRES FONCIERES
Régularisation foncière du Chemin des Galinards – Parcelles AT 162 et 163

RAPPORTEUSE : Madame Aurore AMOURDEDIEU

La Commune a récemment été interpellée par le Cabinet de Géomètre VALENTIN & Associés au sujet de l'emprise du Chemin des Galinards qui traverse une propriété privée sur un linéaire de près de 70 m, entre le 161 et le 280 chemin des Galinards.

Sur cette section, la voirie n'est pas intégrée au domaine public communal et n'est pas cadastrée non plus. Les 2 parcelles traversées sont les parcelles AT 162 et AT 163, propriétés de M. et Mme MILESI Raymond et Gisèle.

Selon le document d'arpentage et le plan de division produits par le géomètre, les parcelles créées sur l'emprise de la voie existante représentent une surface de 368 m².

Il a été proposé aux propriétaires l'acquisition de ces parcelles pour un montant global de 400 €.

Cette proposition a été acceptée.

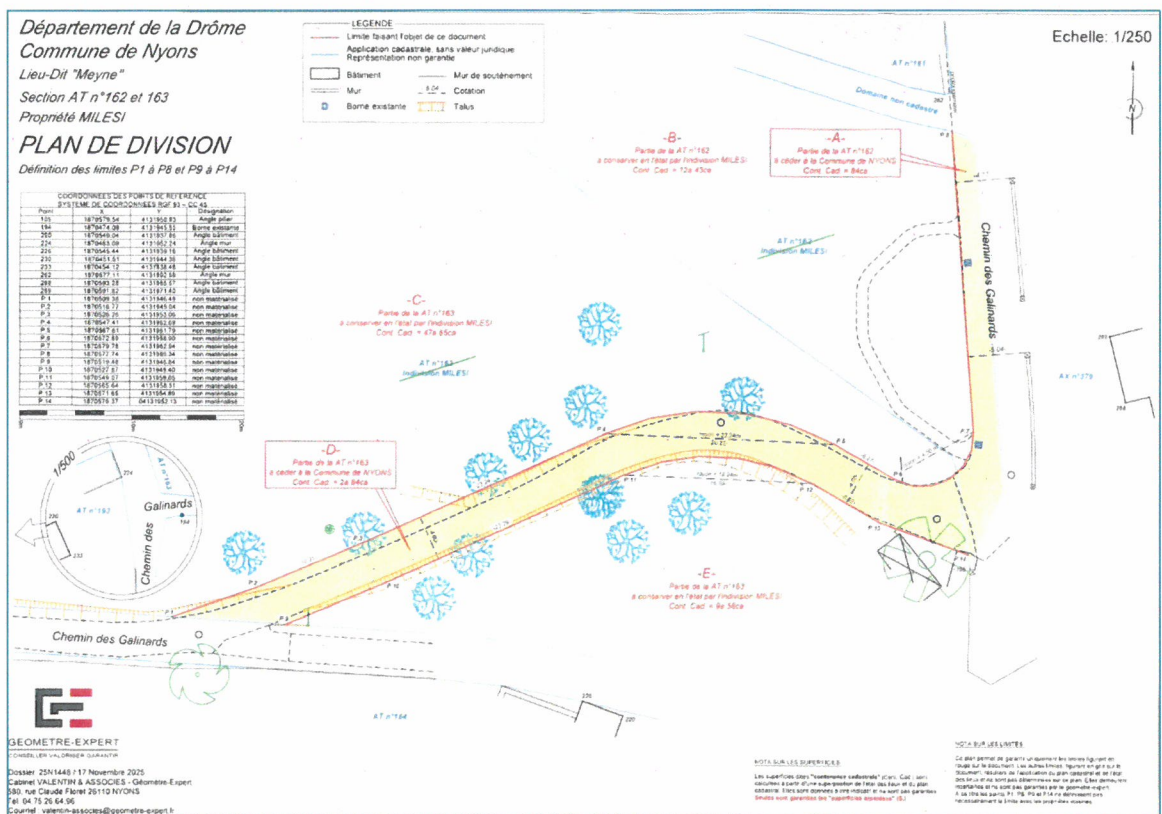
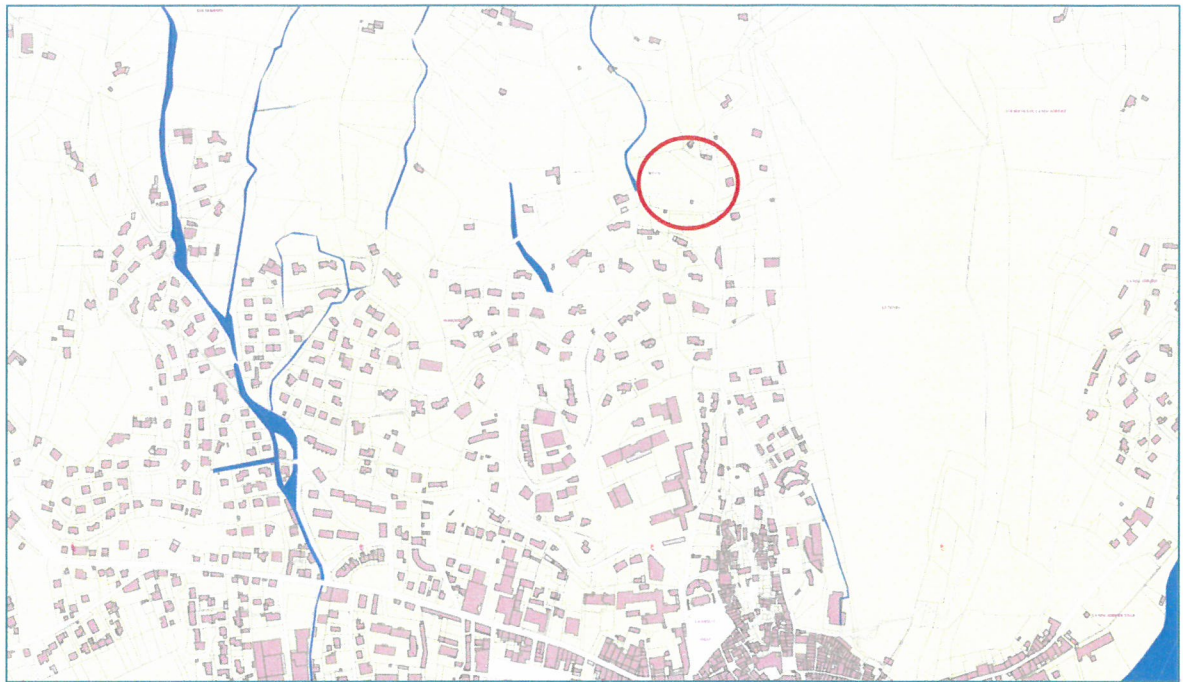
Ces dernières vont ainsi intégrer dans un premier temps le domaine privé de la commune, puis une délibération complémentaire pourra être prise pour leur intégration dans le domaine public.

La Commune prendra à sa charge les frais de géomètre et d'acte administratif.

.../...

CONSEIL MUNICIPAL du 2 février 2026

PLANS DE LOCALISATION



.../...

Pc

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le Commune de NYONS (26110)

ID : 026-212602205-20260202-DEL2026_02_11-DE

CONSEIL MUNICIPAL du 2 février 2026



PC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER l'acquisition par la Commune de l'emprise de la voie « chemin des Galinards » traversant les parcelles privées AT 162 et 163, propriétés de M. et Mme MILESI, d'une surface de 368 m², pour un montant de 400 €,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à cette opération,

Les frais de géomètre et d'acte administratif seront à la charge de la Commune.

Aurélie LOUPIAS
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

